



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 27 NOVEMBRE 2015
PROCURATION - VOTE PAR CORRESPONDANCE

La première page du présent document doit être paraphée et la dernière page signée.

Si vous souhaitez vous faire représenter par procuration écrite et/ou voter par correspondance à la présente assemblée, il y a lieu de renvoyer le présent formulaire complété à CANDELA INVEST SA **AVANT LE 25 NOVEMBRE 2015** au moyen des coordonnées précisées à la fin du présent document

Le/la soussigné(e),

Nom, Prénom / Dénomination et forme sociale :

.....

Adresse / Siège social :

Si personne morale :

Nom, Prénom du(es) représentant(s) :

Qualité du(es) représentant(s) :

Titulaire de actions représentant le capital de la Société,

DECLARE avoir été informé(e) de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 27 novembre 2015 à 10 h 00, au siège de la société à 1000 Bruxelles, boulevard de la cambre 33, et qui est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

SOUHAITE voter par correspondance à l'assemblée générale ordinaire de la Société dans le sens précisé ci-dessous :

OUI NON ⁽¹⁾

SOUHAITE se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Société :

OUI NON ⁽¹⁾

et déclare, à cet effet, désigner en qualité de mandataire, agissant seul avec faculté de substitution :

Nom, Prénom du mandataire ⁽¹⁾ :

Adresse du mandataire :

auquel le (la) soussigné(e) confère tous pouvoirs au nom et pour le compte du(de la) soussigné(e) aux fins de :

- le(la) représenter à l'assemblée ordinaire de la Société du 27 novembre 2015, avec l'ordre du jour repris ci-dessous, et à celle(s) qui se tiendront ultérieurement avec le même ordre du jour si la première réunion était ajournée ou n'avait pas été régulièrement convoquée,
- accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'assemblée ordinaire des actionnaires ou les refuser,
- si nécessaire, renoncer aux formalités de convocation et à toutes autres formalités en relation avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,

⁽¹⁾ Vous ne devez pas nécessairement indiquer un mandataire. A défaut de mention d'un mandataire, la Société en désignera un qui vous représentera à l'assemblée générale et votera dans le sens que vous avez indiqué.

- prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour dans le sens précisé ci-dessous ⁽²⁾, et à celles soulevées par les incidents de séance, faire au cours de la réunion tous dires, déclarations, réquisitions ou réserves, et si nécessaire, ajourner l'assemblée ordinaire des actionnaires,
- signer tous procès-verbaux, registres, listes de présences et autres documents, élire domicile et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire ou utile ;

la présente procuration étant consentie de manière définitive et irrévocable en vue de prendre part au vote à l'assemblée générale ordinaire et qui se réunira le 27 novembre 2015 à 10h00.

L'**ORDRE DU JOUR** de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société est le suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire, ainsi que des comptes annuels

2. Approbation des comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 juillet 2015 et affectation du résultat

Proposition de résolution : l'assemblée générale ordinaire approuve les comptes annuels clôturés au 31 juillet 2015 et décide de l'affectation de ce résultat.

VOTE : Pour Contre Abstention

3. Décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2015

Proposition de résolution : l'assemblée générale ordinaire donne décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2015.

VOTE : Pour Contre Abstention

4. Décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2015

Proposition de résolution : l'assemblée générale ordinaire donne décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2015.

VOTE : Pour Contre Abstention

⁽²⁾ A défaut de préciser ce sens dans lequel le mandataire devra exercer votre droit de vote, vous serez présumé voter en faveur des résolutions proposées.

5. Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution ce qui précède

Proposition de résolution : l'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à chacun des administrateurs, à Me Patrick della FAILLE et Me Mélanie de MARNIX, avocats au Barreau de Bruxelles ayant leurs bureaux à 1000 Bruxelles, Avenue du port 86c boîte 113, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

VOTE : **Pour** **Contre** **Abstention**

Fait à, le 2015

Signature

Le présent document doit parvenir au plus tard le **26 novembre 2015 à 12h30** à
CANDELA INVEST S.A.
Boulevard de la Cambre 33, 1000 Bruxelles